



Interpellation d'un mineur de 16ans

Par **fature**, le **12/09/2011** à **23:20**

Bonjour,

Mon frère a été interpellé et mis en garde à vue depuis hier. On nous refuse le droit de le voir et de nous informer sur l'affaire. Les policiers sont passés perquisitionner, ce jour, la maison sans nous montrer de mandat.

Que doit-on faire ?

Par **Tisuisse**, le **12/09/2011** à **23:26**

Bonjour,

Votre frère est mineur civilement mais, à 16 ans il est majeur pénalement.

La seule chose à faire est de lui fournir un avocat car seul l'avocat aura accès au dossier et connaîtra le motif de cette interpellation.

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **23:40**

[citation]Les policiers sont passés perquisitionner, ce jour, la maison sans nous montrer de mandat. [/citation] le mandat de perquisition n'existe pas en France